



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Jeudi 22 juin 2023

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Jean Luc BERNARD - Jean Pierre CERER – Bernard DEJARDIN -

Excusés : MM. Marc TINCHON – Anthony RINGEVAL –

RESERVES ET HOMOLOGATIONS - Date d'application le 27 juin 2023

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

La Commission rappelle que lors de l'utilisation d'une feuille de match papier, la feuille annexe doit être jointe lorsque le « OUI » de la feuille avec la composition des équipes est coché. Le club contrevenant s'expose à l'amende infligée dans le barème financier (Annexe 6 des Règlements Généraux du District ARTOIS).

CHAMPIONNAT – JOURNEE DES 10 ET 11 JUIN 2023

SENIORS D7 - GROUPE B

25053053 : NORRENT INTR. (b) / JF GUARBECQUE (c)

Match arrêté pour insuffisance de joueur de l'équipe de Guarbecque sur le score 3 – 1.

Résultat de la rencontre : 3 – 0.

Amende de 14 € à GUARBERCQUE.

SENIORS D4 - GROUPE B

24731904 / US GONNEHEM (b) / AFCLL BETHUNE (b)

Réserve d'avant match de GONNEHEM.

La réserve porte sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A. F. C. LOISIRS LIEBAUT, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de .3. Joueurs ayant joué plus de .10. Matches avec une équipe supérieure du club A. F. C. LOISIRS LIEBAUT (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Après vérification, seuls 2 joueurs sont concernés.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 2.

Droits conservés.

SENIORS D5 - GROUPE C

24762605 : FC CAMBLAIN (b) / FC VERQUIGNEUL

Match arrêté à la 21ème minute pour insuffisance de joueur, à la suite de joueur blessé (8 joueurs inscrits sur la FMI) sur le score 0- 5.

Résultat de la rencontre : 0 - 5.

Amende de 14€ à CAMBLAIN.

SENIORS D5 - GROUPE D

24762735 : AS NEUVIREUIL / OLYMPIQUE HENIN (b)

Réserve d'avant match de NEUVIREUIL.

La réserve porte sur la participation ou/et la qualification sur l'ensemble de l'équipe de O Henin sur le motif suivant : susceptibles que plus de 3 joueurs de l'équipe O Henin ont participé à plus 10 matchs en équipe supérieure.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Après vérification, seuls 3 joueurs sont concernés.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 3.

Droits conservés.

VETERANS ARTOIS A 11 - GROUPE D

24993635 : AAE EVIN / UAS HARNES

Match arrêté à la 45ème minute pour insuffisance de joueurs sur le score de 2 - 0.

Résultat de la rencontre : 2 – 0.

Amende de 14 € à HARNES.

SENIORS D3 - GROUPE C

24731600 : AJ ARTOIS / CS HABARCQ

Réserve technique d'AJ ARTOIS.

Réserve technique posée en présence de l'arbitre assistant le plus proche et avant reprise du jeu.

Motif : Alors que le joueur a ramassé le poteau de corner et l'a jeté sur le côté, l'arbitre lui a dit de le laisser. Le jeu a repris sans le poteau. Le poteau a été remis et tient.

Dossier transmis à la commission DES LOIS DU JEU.

24731601 : ES SAINT LAURENT (b) / AAE EVIN

Réserve d'avant match d'EVIN.

Le match s'étant déroulé, la réserve devient caduque.

Résultat acquis sur le terrain. Score 6 – 5.

CHAMPIONNAT – JOURNEE DU 18 JUIN 2023

SENIORS D5 - GROUPE A

24762331 : US MONCHY au BOIS () / OF ARRAS (b)

1/ Réserve d'avant match de MONCHY au BOIS.

La réserve porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Arras Of pour le motif suivant : sont susceptible d'être inscrit sur la feuille de match 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs du club d'Arras Of (5 dernières journées du championnat).

Réserve appuyée, confirmée, recevable.

Après vérification, seuls 2 joueurs sont concernés.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 - 5

Droits conservés.

2/ Réserve d'avant match de MONCHY au BOIS.

La réserve porte sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Arras Of pour le motif suivant : les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve appuyée, confirmée, recevable.

Après vérification de la feuille de match Seniors D3 Anzin Es 2 - Arras Of 1, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par Arras Of 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 5.

Droits conservés.

CHAMPIONNAT – JOURNEE DES 31 MAI ET 3 ET 4 JUIN 2023 – RECTIFICATIF

U14 D1

25405490 : ES BULLY / US NOEUX

La décision concernant Bailleul Timothée, n° de licence 2547755672 de Noeux est annulée.

Le Joueur a pris un carton rouge contre St Nicolas le mercredi 10 mai. Il a fait son match de suspension automatique le 14/05/23 contre Bruay.

La Commission de discipline a traité ce dossier le 19 mai, ne connaissant pas la décision qui est paru le 23 mai, il pouvait jouer contre Bully le 20 mai.

- Annulation de la suspension pour 1 match de Mr Bailleul Timothée.
- Rétablissement du résultat du match : Bully Es 1 – Noeux Us 1 : 4 - 1
- Annulation de l'amende de 80 € à Noeux.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente
Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire
Jean Luc BERNARD